



PROCES VERBAL DU COMITE DE QUARTIER DE MARCENAT DU VENDREDI 21/01/2022 A 19H

Le Comité de quartier de Marcenat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Carlos GARCIA -TAMARIT .

Etaient présents : Charles DARNAY ,Michel MOULIN, Joseph MESONERO, Martine MAGNIN, Christine VACHERON, Carlos GARCIA-TAMARIT, Bruno DARCILLON représentant la mairie. Etaient absents et excusés : Gwénola DUBOURG, Jean-Claude DA COSTA, Jeanne CHANET-GARCIA , Brigitte LALOUPE, Marielle CLAVILIER, Anthony OLLIER et J-Cyrille ETOURNEAUD (référent).

Carlos GARCIA -TAMARIT, après avoir procédé à l'appel des membres, constate le quorum atteint, ouvre la séance du Comité de quartier et désigne Martine MAGNIN et Christine VACHERON aux fonctions de secrétaires de séance.

1. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2021

Le président de séance demande alors l'approbation du P.V. du 19/11/2021 aux membres présents. Le P.V. est approuvé unanimement sans modification.

2. Informations de la mairie

Le représentant de la mairie nous informe que les PV des comités de quartier seront mis en ligne sur le site internet de la mairie dans la rubrique « Comités de quartier » afin qu'ils soient consultables par tous les habitants de la commune. De cette manière les Volvicois seront informés des dates des réunions de chaque comité de quartier et pourront y participer s'ils le désirent.

De plus la mairie s'est équipée de panneaux d'informations pour permettre d'afficher les PV des comités de quartier. Il a paru judicieux aux membres de faire installer ces panneaux devant l'école et de mettre en commun les PV du comité de quartier de Marcenat et de Moulet.

3. Retours de la mairie sur le PV du 17/12/2021

a) Installation de radars pédagogiques et écluses

Suite à la réunion du 14/01/2022 entre la mairie de Volvic et le CD63, ce dernier va étudier la solution de chicanes ou plateaux. Les membres du Comité de quartier ne sont pas favorables aux plateaux (trop bruyants et raides) ; ils souhaitent une écluse ou des chicanes aux entrées du village. Un deuxième rendez-vous avec le CD 63 et la mairie est prévu courant février. En ce qui concerne le radar pédagogique, la mairie va étudier le problème, les membres du comité souhaitant qu'un radar soit installé ponctuellement.

b) Stationnement sur les trottoirs

Les membres demandent à la mairie d'installer des panneaux « stationnements interdits » aux entrées du village.

c) Interdiction ou régularisation du passage des camions

Le comité renouvelle sa demande pour une négociation avec le CD 63 sur le passage des camions dans la traversée du village.

d) Rétablissement des priorités à droite

La mairie souhaite lancer une consultation citoyenne avant de rétablir les priorités à droite sur le village. Le comité laisse le soin à la mairie de la faire.

4 Thème de l'environnement

a) Dégoudronnage du chemin 43

Si dégoudronnage n'est pas possible en raison du coût pour la mairie ; le comité propose une deuxième option : l'installation de plots en extrémité... et si pas possible pour des raisons de sécurité, en installer au moins un au centre.

b) Création d'un parking et d'une aire de pique-nique

Un membre du comité propose de faire un parking et une aire de pique-nique à la place des vestiaires du stade de rugby : pas de consensus au sein du comité pour la création d'un parking à la place des vestiaires du stade de rugby. La proposition serait d'identifier un terrain sur le chemin 43 proche de l'endroit où sera installé le plot en béton (point 4a). Le comité suggère à la mairie d'envisager la destruction des vestiaires du stade compte tenu de son état dégradé et de la présence d'amiante sur la toiture déjà abîmée.

c) Proposition de faire une journée propre en début de printemps

Tous les membres sont favorables à cette proposition. Le référent de la mairie propose que l'organisation et la communication (avec des affiches) soient gérés par le comité de quartier. Dates à prévoir en mars et à l'automne.

INFORMATIONS :

La date de la prochaine réunion est fixée au 18/02/2022 à 19h.

L'ordre du jour sera précisé ultérieurement.

La séance est levée à 20h30